Avis public | Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane, laquelle est une personne morale de droit public régie notamment par la *Loi sur les cités et villes*, ayant son bureau au 230, avenue Saint-Jérôme à Matane, province de Québec, G4W 3A2.

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle civique de l'hôtel de ville, située au 230, avenue Saint-Jérôme, Matane, province de Québec, G4W 3A2, le 12 novembre 2026, à 10 h, pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires avec intérêts ou autres impositions dues sur ces immeubles, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

NUMÉRO DE DOSSIER MATRICULE	SITUATION	PROPRIÉTAIRE (S)	CADASTRE DU QUÉBEC
0109-89-6018-0-000-0000	125, chemin de la Balade	Pierre Martin et Hélène Martin	6 351 810-P
Cette vente ne concerne que la bâtisse puisque le terrain est sous bail locatif et qu'il appartient à la Ville de Matane.			
0211-28-1335-0-000-0000	269-271, rue Soucy	Kulsum Virani	2 752 835
0211-68-9087-0-000-0000	310-312, avenue Saint-Jérôme	9435-2515 Québec inc.	2 752 883
0212-20-9743-0-000-0000	219, rue Saint-Christophe	Salon de Quilles de Matane	2 752 714
0212-61-4628-0-000-0000	452, avenue Saint-Jérôme	Sébastien Bois et Nadine Giasson St-Amand	2 752 908
0311-29-0038-0-000-0000	147, avenue Saint-Rédempteur	Paul-André Morin et Natasha Jules	2 954 745
0312-56-8431-0-000-0000	455-457, avenue du Phare Est	Pierre Desjardins	2 953 917
0312-74-3163-0-000-0000	236, rue Saint-Robert	Bruno Levasseur et Christina Bernier-Lebel	2 953 934
0613-20-5014-0-000-0000	Route 132	Éric Gagnon	4 363 629
0813-28-2891-0-000-0000	560, chemin de la Grève	Yvan St-Louis	3 168 191
0814-63-6857-0-000-0000	690, chemin de la Grève	Éric Gagnon	3 168 050
0904-43-3409-0-000-0000	Chemin Saint-Paul	Jeff Fournier	3 380 046
9709-91-7046-0-000-0000	Avenue du Phare Ouest	9451-4874 Québec inc.	2 753 629
9810-81-3281-0-000-0000	Rue de Matane-sur-Mer	Diane Gagné	2 753 689

La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif sujet aux conditions prévues à l'article 529 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c. C-19), incluant les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter les immeubles vendus. La vente de tous les immeubles sera sujette au droit de retrait d'un (1) an.

Le paiement de l'adjudication de chacun de ces immeubles devra être fait dès l'adjudication et devra être en ***ARGENT COMPTANT, CARTE DE DÉBIT, CHÈQUE VISÉ, TRAITE BANCAIRE OU MANDAT POSTE***, libellés à l'ordre de la Ville de Matane. Lorsqu'applicables, les taxes (T.P.S. et T.V.Q.) se rajoutent à la somme de l'adjudication.

De plus, lors de la vente, l'adjudicataire devra produire les documents suivants :

- Personne physique : Document attestant son identité, de l'adresse, de la date et du lieu de naissance;

- Personne morale : Copie de ses lettres patentes et d'une résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir au nom de la personne morale.

Donné à Matane, ce 14e jour du mois d'octobre 2026.

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, OMA,
Avocate